



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE cette liste des comptes à payer comprend aussi certains achats effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et celle des dépenses incompressibles ont été étudiées par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon, et résolu à l'unanimité des membres présents D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois de mai 2023 comportant les numéros de chèques de #9416 à #9441 totalisant **18 421,07 \$**;

DE PRENDRE ACTE des dépenses incompressibles payées, pour la période du 1er au 31 mai 2023, apparaissant au tableau ci-dessous :

Dépenses incompressibles du 1er au 31 mai 2023
Totalisant un montant de 24 291,98 \$

NOM DU FOURNISSEUR	Montant
Alarme 911	19.35 \$
Agence de Revenu du Canada (DAS mai)	1 798.90 \$
Frais Prêt #2 TECQ 2014-2018	2 172.32 \$
Frais Prêt #1 (niveleuse intérêts et capital)	2 204.58 \$
Frais bancaires	61.52 \$
Location du photocopieur	133.37 \$
Intérêt sur emprunt temporaire	81.01 \$
Ministre du Revenu du Québec (DAS avril)	4 764.40 \$
Salaire des employés	9 081.76 \$
Salaire des élus	2 009.29 \$
Telus Québec (mobilité)Mai	161.23 \$
Visa (Adhésion ADMQ sacs de poubelle)	1 804.25 \$
Total	24 291.98 \$

MODIFICATION DES SIGNATAIRES DES CHÈQUES ET AUTRES EFFETS BANCAIRES

Résolution No 092-23

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les signataires des chèques et autres effets bancaires de la municipalité de La Trinité-des-Monts auprès de la Caisse Desjardins de la Rivière-Neigette et Mitis-Ouest;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nicole Després et résolu à l'unanimité des membres présents, de désigner Mme Yolande Lebel, greffière-trésorière adjointe à titre de signataires des chèques et autres effets bancaires de la municipalité de La Trinité-des-Monts. Cette résolution invalide toute autre personne dont le nom serait listé comme signataire autorisé au fichier de l'institution financière, sauf pour Mme Chantal Gagnon, mairesse, et Mme Francesca Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, lesquelles conservent leur autorisation.

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Résolution No 093-22

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nicole Després et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Marie-France Gagnon au poste de maire suppléant.

APPUI AU PROJET DE COMMÉMORATIONS DES 50 ANS DES OPÉRATIONS DIGNITÉ ET HOMMAGE AUX FAMILLES EXPROPRIÉES ET AUX VILLAGES FERMÉS PAR LE PLAN DE L'EST DANS LES ANNÉES 70

Résolution No 094-23



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le Centre de mise en valeur des Opérations Dignité a déposé une demande au Ministère de la Culture et des communications du Québec dans le cadre de son programme de commémorations pour souligner les 50 ans des Opérations Dignité et pour rendre hommage aux familles expropriées et aux villages disparus de l'Est-du-Québec suite au « Plan de l'Est »;

CONSIDÉRANT QUE l'importance de rendre un hommage aux milliers de familles expropriées et aux 30 villages fermés de l'Est-du-Québec dans le cadre du « Plan de l'Est » au début des années 70;

CONSIDÉRANT l'importance des Opérations Dignité pour la sauvegarde et pour la prise en main du développement des communautés rurales de l'Est-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de mise en valeur des Opérations Dignité souhaite avoir l'appui des organisations partenaires des communautés rurales de l'Est-du-Québec;

Il est proposé par M. Christian Baril, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'appuyer le projet de commémorations des 50 ans des Opérations Dignité et l'hommage aux familles expropriées et villages fermés de l'Est-du-Québec, dans le cadre du Plan de l'Est (BAEQ/ODEQ/OPDQ).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE TERFA

Résolution No 095-23

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée générale annuelle de TERFA s'est tenue le 24 mai 2023 à 19h00 ;

Il est proposé par Mme Marie-France, et résolu à l'unanimité des membres présents, de confirmer l'autorisation donnée à Mme Chantal Gagnon et Mme Yolande Lebel de représenter la municipalité de La Trinité-des-Monts lors de l'assemblée générale annuelle du 24 mai 2023.

DON À LA MAISON MARIE-ÉLISABETH

Résolution No 096-23

CONSIDÉRANT le décès de L'Abbé Jacques-Daniel Boucher en date du 20 mai 2023, notre curé du secteur du Haut-Pays;

Il est proposé par Mme Lise Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de La Trinité-des-Monts témoigne ses sympathies à la famille et aux proches de L'Abbé Jacques-Daniel Boucher par le biais d'un don à la Maison Marie-Élisabeth d'un montant de 50 \$.

ADHÉSION ANNUELLE AU CENTRE DE MISE EN VALEUR DES OPÉRATIONS DIGNITÉ

Résolution No 097-23

Il est proposé par Mme Nicole Després et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de La Trinité-des-Monts renouvèle son adhésion annuelle auprès du Centre de mise en valeur des Opérations dignité pour l'année 2023 au montant de 60 \$.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DE RIMOUSKI

Résolution No 098-23

Il est proposé par Mme Lise Bérubé, et résolu à l'unanimité des membres présents, de mandater Mme Marie-France Gagnon afin de représenter la municipalité de La Trinité-des-Monts lors de l'assemblée générale annuelle du 20 juin 2023 à 16h30 à l'Hôtel Rimouski.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA ROUTE DES MONTS NOTRE-DAME

Résolution No 099-23

Il est proposé par Mme Marie-France, et résolu à l'unanimité des membres présents, de mandater Mme Chantal Gagnon et Mme Nicole Després afin de représenter la municipalité de La Trinité-des-Monts lors de l'assemblée générale annuelle du 20 juin 2023 à 19h00 par visioconférence.



N° de résolution
ou annotation

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE
EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DU BAS-ST-LAURENT**

Résolution No 100-23

Il est proposé par Mme Nicole Després, et résolu à l'unanimité des membres présents, de mandater Mme Marie-France afin de représenter la municipalité de La Trinité-des-Monts lors de l'assemblée générale annuelle du 22 juin 2023 à 13h15 par visioconférence.

OFFRE DE SERVICE – COURS CARDIO-SECOURS DEA

Résolution No 100-23

CONSIDÉRANT le besoin de la population trinitoise d'avoir accès à une formation de premiers secours;

CONSIDÉRANT la soumission reçue du Centre de services aux entreprises du Centre de service scolaire des Phares au montant de 1 078,50 \$, pour un cours de 8 heures offert à un maximum de 12 participants et portant sur la réanimation cardio-vasculaire et l'utilisation du DEA pour un groupe de 12 personnes;

Il est proposé par Mme Lise Bérubé, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter la soumission du Centre de services aux entreprises.

LEVÉE DE LA SÉANCE

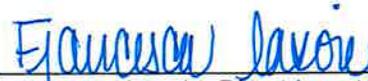
Résolution No 102-23

Il est proposé par Mme Marie-France que la séance soit levée. Il est 21h.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2023.



Chantal Gagnon, mairesse



Francesca Lavoie, Directrice générale / greff.-/trés.